



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Titre IV : un diplôme bricolé dans l'opacité, cadeau aux gestionnaires de micro-crèches

Guénange, le 10 septembre 2025 - Le nouveau **titre professionnel de niveau IV** doit être examiné en **Commission professionnelle consultative (CPC) dès la semaine prochaine**. Pourtant, aucun document consolidé n'a été transmis aux organisations professionnelles : ni ingénierie stabilisée, ni volume horaire arrêté, ni blocs de compétences validés.

Depuis des mois, les informations se contredisent : 700 heures, 1 000 heures, 1 400 heures... L'AFPA et le ministère entretiennent une confusion inacceptable alors que ce diplôme aura un impact direct sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) alerte :

- **Un manque total de transparence** : les professionnels découvrent par bribes ce qui devrait être discuté avec eux. Aucune nouvelle information n'est parvenue depuis l'été.
- **Une validation précipitée** : un diplôme « low cost », accessible d'abord uniquement par la VAE.
- **Un objectif assumé** : comme le ministère l'a reconnu dans sa réponse écrite au Sénat le **28 août 2025¹**, ce titre IV est pensé pour « *accompagner les gestionnaires de micro-crèches face aux exigences du décret du 1er avril 2025* »

➡ Le SNPPE l'avait déjà dit : le Titre IV n'est pas conçu pour répondre aux besoins des enfants et des familles, ni pour garantir la montée en compétences des professionnel·le·s. C'est avant tout un **cadeau aux gestionnaires de micro-crèches**.

Nous refusons que l'avenir de la formation dans la petite enfance se décide **dans le flou, sans concertation réelle et à la hâte, à quelques jours seulement d'une CPC décisive**.

👉 Dans les prochains jours, le SNPPE lancera une **pétition nationale** pour exiger :

- la transparence et la révision de ce Titre IV,
- le respect des professionnel·le·s mobilisés dans les **jurys de VAE**, toujours mal rémunérés alors qu'ils seront en première ligne pour mettre en œuvre ce dispositif.

➡ Le SNPPE maintient par ailleurs son **appel à la grève des jurys de VAE** pour ce nouveau Titre IV, et n'exclut pas d'élargir cette action à la VAE de l'ensemble des métiers de la petite enfance, si le gouvernement persiste à mépriser les professionnel·le·s.

Le gouvernement doit entendre la colère qui monte du terrain. Les professionnel·le·s de la petite enfance ne se laisseront pas déqualifier en silence. Les enfants et les familles méritent mieux qu'un diplôme bricolé.

¹ Nouvelles exigences de qualification imposées au personnel des micro-crèches. Question écrite n°04804 - 17e législature : <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504804.htm> |